



**RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)
SYNTHESE DE PRESENTATION EN CONSEIL**



SOMMAIRE

Les enjeux sanitaires

Présentation du SPANC

Les indicateurs du service

Les perspectives d'évolution

Enjeux sanitaires Reconquête de la qualité des eaux


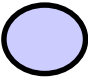
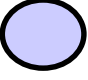

20 % de la population française, ne sont pas raccordés au réseau public de collecte des eaux usées et doivent être équipés d'installations d'assainissement non collectif (ANC), particulièrement dans les zones d'habitat dispersé.

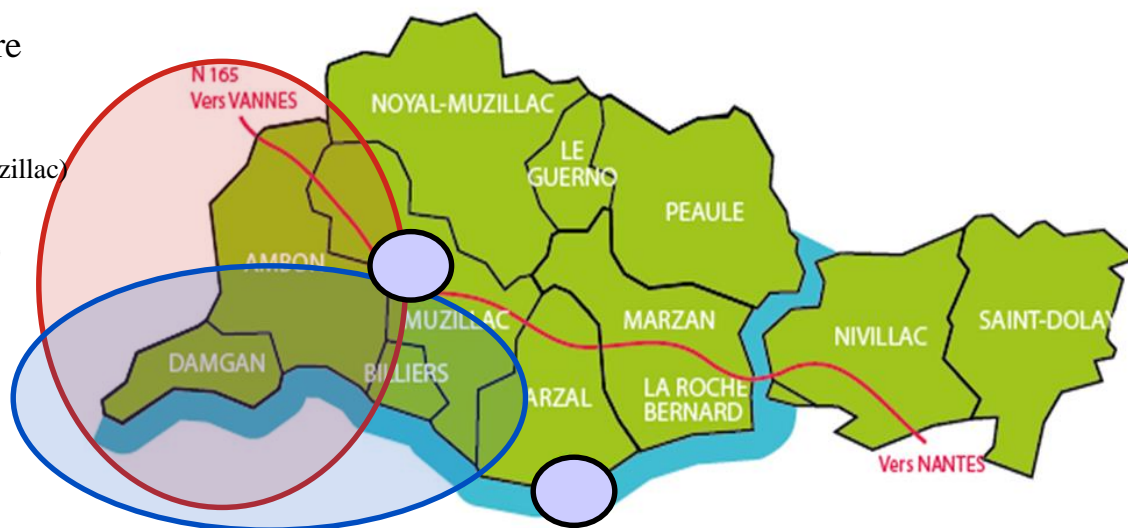
Au même titre qu'il existe un service d'assainissement collectif, **un service public d'assainissement non collectif (SPANC)** a été rendu obligatoire par la loi sur l'eau en 2006. Afin de répondre aux obligations réglementaires, **le SPANC d'Arc Sud Bretagne** assure le suivi technique et réglementaire des ouvrages d'assainissement des eaux usées domestiques non collectifs.

Les installations d'assainissement non collectif défectueuses ou mal entretenues peuvent présenter un danger pour la santé des personnes ou un risque de pollution pour l'environnement. Si elles sont situées en amont de zones sensibles (aires d'alimentation de captage en eau potable, zones de baignade, etc.), elles peuvent engendrer des impacts potentiels sur la ressource en eau.

C'est pourquoi ces installations doivent être entretenues par les usagers, contrôlées régulièrement et faire l'objet, si nécessaire, de travaux.

Périmètres de protections sanitaires du territoire

-  Zone à Enjeux Sanitaires de la rivière de PENERF (arrêté préfectoral du 15/09/2014)
-  Captage d'eau potable de PEN MUR (Muzillac)
-  Captage d'eau potable du DREZET (Férel)
-  Zones de PECHE et de BAIGNADE



Présentation générale du SPANC

Territoire :

12 communes, 28 665 habitants en population INSEE au 1^{er} janvier 2022 et 34 323 habitants en population DGF 2022. En 2022, **5 792 installations d'assainissement non collectifs** étaient soumises à la redevance annuelle ANC, correspondant à **14 480 habitants desservis** (51%).

- 5 communes fortement desservies (plus de 50% de la population en ANC) : Marzan, Nivillac, Noyal-Muzillac, Péaule et Saint Dolay,
- 4 communes moyennement desservies (entre 20% et 50% de la population en ANC) : Ambon, Arzal, Le Guerno, Muzillac,
- 3 communes faiblement desservies (moins de 20% de la population en ANC) : Billiers, Damgan, La Roche-Bernard.

Mode de gestion : Régie

Fonctionnement du service : 3 agents (1,75 ETP)

- Responsabilité du service, gestion des partenaires, réclamations et litiges assurés par la directrice du pôle Environnement, à 25% de temps de travail,
- Assistance administrative du SPANC : un agent à 100% de temps de travail pour l'accueil, les demandes d'information ou d'intervention pour réalisation de contrôles, la facturation et un agent en renfort à 50% pour la mise à jour de la base de données des usagers du service.

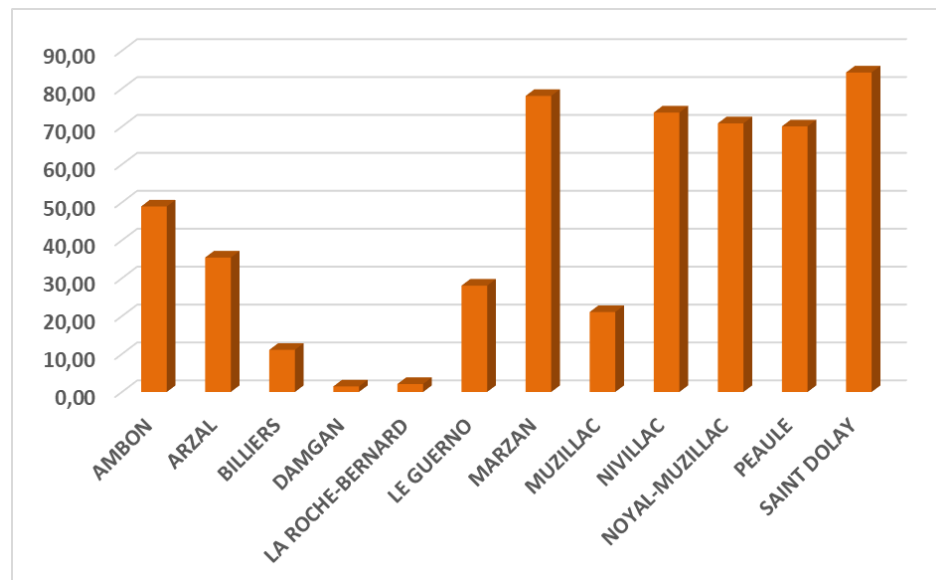
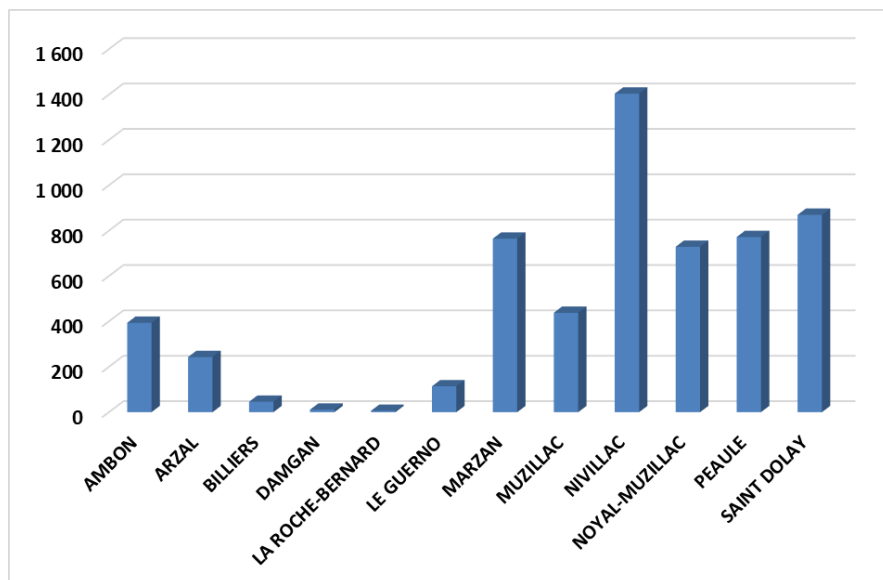
Les prestations de contrôle (bon fonctionnement périodique, diagnostic sur vente, conception et exécution de travaux) sont confiées à un prestataire privé. Le nouveau marché conclu avec VEOLIA a démarré en mars 2020 pour une durée de 5 ans.

Accueil des usagers :

Bureaux du pôle Environnement situés à Nivillac, 9 Parc d'activités de La Grée :

Ouverts au public du lundi au vendredi, de 9H à 12h et le jeudi après-midi de 14h à 17h.

Présentation générale du SPANC



Communes	Nombre d'installations redevances ANC 2022	Part
AMBON	394	6,80
ARZAL	243	4,20
BILLIERS	46	0,79
DAMGAN	11	0,19
LA ROCHE-BERNARD	6	0,10
LE GUERNO	114	1,97
MARZAN	765	13,21
MUZILLAC	438	7,56
NIVILLAC	1 404	24,24
NOYAL-MUZILLAC	729	12,59
PEAULE	772	13,33
SAINT DOLAY	870	15,02
TOTAL Arc Sud Bretagne	5 792	100,00

Communes	Population totale INSEE dc au 01/01/2022	Population desservie ANC ⁽¹⁾	
		En nombre	En %
AMBON	2 013	985	48,93
ARZAL	1 713	608	35,46
BILLIERS	1 035	115	11,11
DAMGAN	1 865	28	1,47
LA ROCHE-BERNARD	712	15	2,11
LE GUERNO	1 016	285	28,05
MARZAN	2 449	1 913	78,09
MUZILLAC	5 192	1 095	21,09
NIVILLAC	4 762	3 510	73,71
NOYAL-MUZILLAC	2 572	1 823	70,86
PEAULE	2 755	1 930	70,05
SAINT DOLAY	2 581	2 175	84,27
TOTAL Arc Sud Bretagne	28 665	14 480	50,51

Présentation générale du SPANC

Les missions de contrôles obligatoires

Le SPANC assure **une mission de contrôles** réglementaires des installations :

- contrôles périodiques de bon fonctionnement, avec une périodicité de 6 ans en 2022 (7 ans depuis le 1^{er} janvier 2023)
- diagnostic de bon fonctionnement sur ventes immobilières,
- contrôles de conception et d'implantation pour des projets neufs ou de réhabilitation,
- contrôles de bonne exécution des travaux.

Après contrôle, un rapport est adressé à l'utilisateur avec avis motivé, classement de l'installation contrôlée selon 3 catégories et liste des travaux à réaliser :

• **Installation conforme** : Installation qui fonctionne correctement ne présentant pas ou peu d'impact sanitaire et environnemental.

• **Installation non conforme** : Installation incomplète, et/ou significativement sous-dimensionnée et/ou présentant des dysfonctionnements.

• **Installation non conforme avec risques sanitaires** : Installation qui présente un danger pour la santé des personnes, ou un risque avéré de pollution de l'environnement, ou installation non conforme située dans le périmètre de la zone à enjeu sanitaire de la Rivière de Pénerf.

En cas de non-conformité, les travaux de mise aux normes sont à réaliser dans un délai d'un an en cas de vente immobilière par le nouvel acquéreur.

En cas de non-conformité avec risques sanitaires, les travaux sont à réaliser dans un délai de quatre ans par le propriétaire ou d'un an en cas de vente immobilière par le nouvel acquéreur.

En 2022, 1 031 contrôles obligatoires ont été réalisés par le SPANC (992 en 2021 + 4%).

Indicateurs techniques

Les indicateurs réglementaires spécifiques du SPANC

L'arrêté du 2 mai 2007 modifié par celui du 2 décembre 2013 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement définit **3 indicateurs** spécifiques au SPANC.

1- Le nombre d'habitants desservis par le SPANC : **14 480** (Indicateur descriptif réglementaire D301.0.)

En 2022, la Communauté de communes Arc Sud Bretagne recense **5 792** installations d'assainissement non collectif (abonnés redevances ANC).

Le nombre de personnes par logement étant fixé à 2,5 (taux moyen d'occupation INSEE), l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC est de 14 480.

2. Les fonctionnalités du service : **100** (Indicateur réglementaire D302.0.)

Cet indicateur évalue le niveau de mise en œuvre du service. Il est calculé en prenant notamment en compte compétences obligatoires et facultatives du service.

Missions du service public d'assainissement non collectif		Barème des points d'indice	Mise en œuvre SPANC Arc Sud Bretagne	Points obtenus SPANC Arc Sud Bretagne
Obligatoires	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	oui	20
	Application d'un règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération	20	oui	20
	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	30	oui	30
	Pour les autres installations, délivrance de rapports diagnostic de fonctionnement et d'entretien au regard des prescriptions réglementaires	30	oui	30
Facultatives	Existence d'un service capable d'assurer l'entretien des installations	10	non	0
	Existence d'un service capable d'assurer les travaux de réhabilitation des installations	20	non	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	non	0
		140	Total des points	100

Indicateurs techniques

3. Le taux global de conformité des installations : 90%

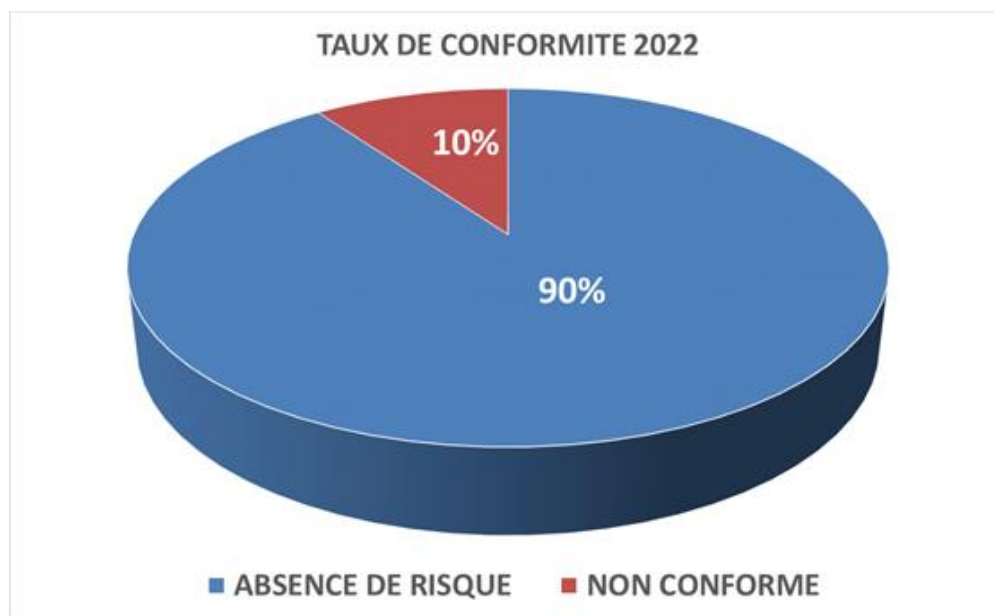
Afin d'évaluer le niveau de performance du parc des dispositifs d'assainissement non collectif, il est nécessaire de connaître le taux de conformité des systèmes en place.

Le calcul du taux global de conformité en % est le suivant :

$$\text{Taux} = \frac{\text{nombre total d'installations ne présentant pas de risques}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} \times 100$$

Le mode de calcul de cet indicateur est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013. Le taux de conformité intègre les installations conformes et non conformes mais sans dangers pour la santé des personnes ou sans risques avérés de pollution de l'environnement.

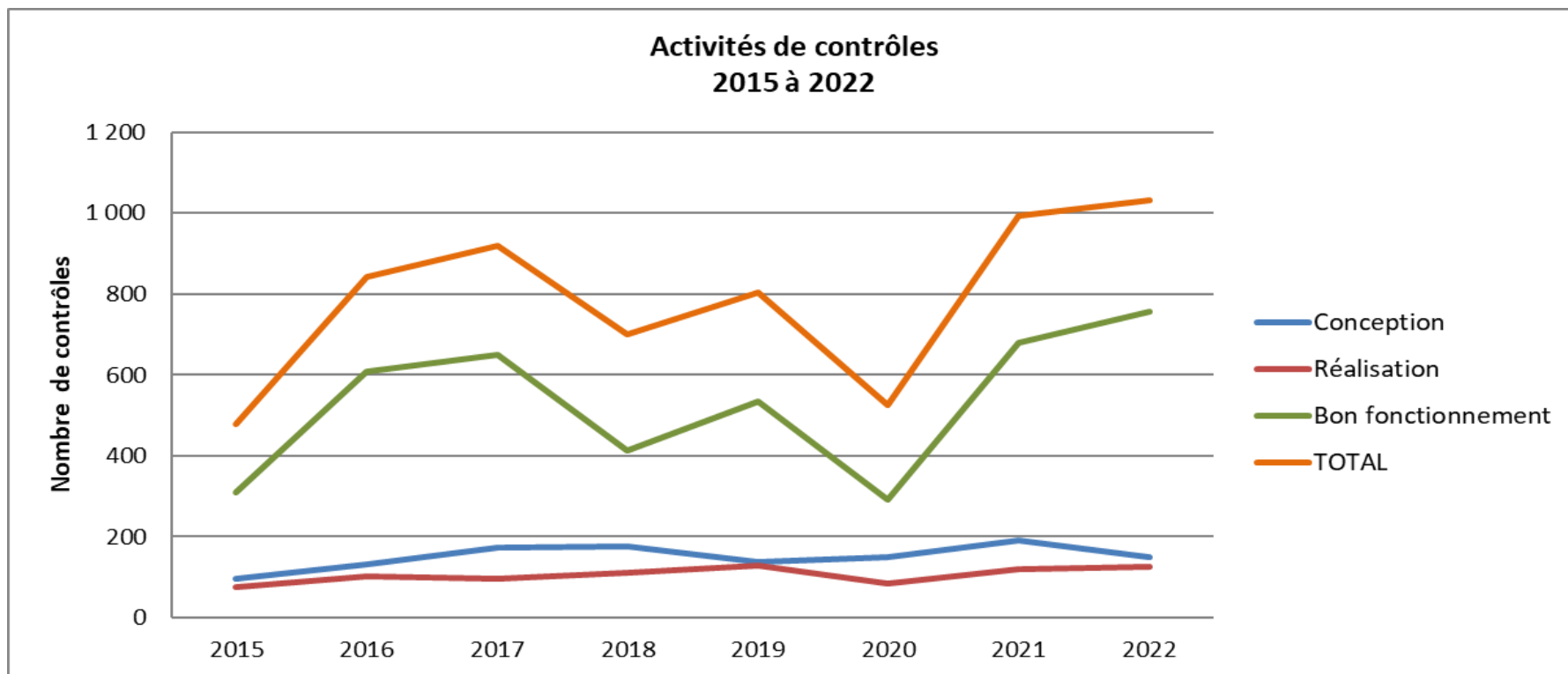
10 % des installations présentent un risque sanitaire avéré sur le territoire d'Arc Sud Bretagne.



Indicateurs techniques

Evolution de l'activité de contrôles du SPANC

En **2022**, le SPANC a réalisé **1 031 contrôles** , ce qui représente une augmentation de 4% par rapport à 2021.

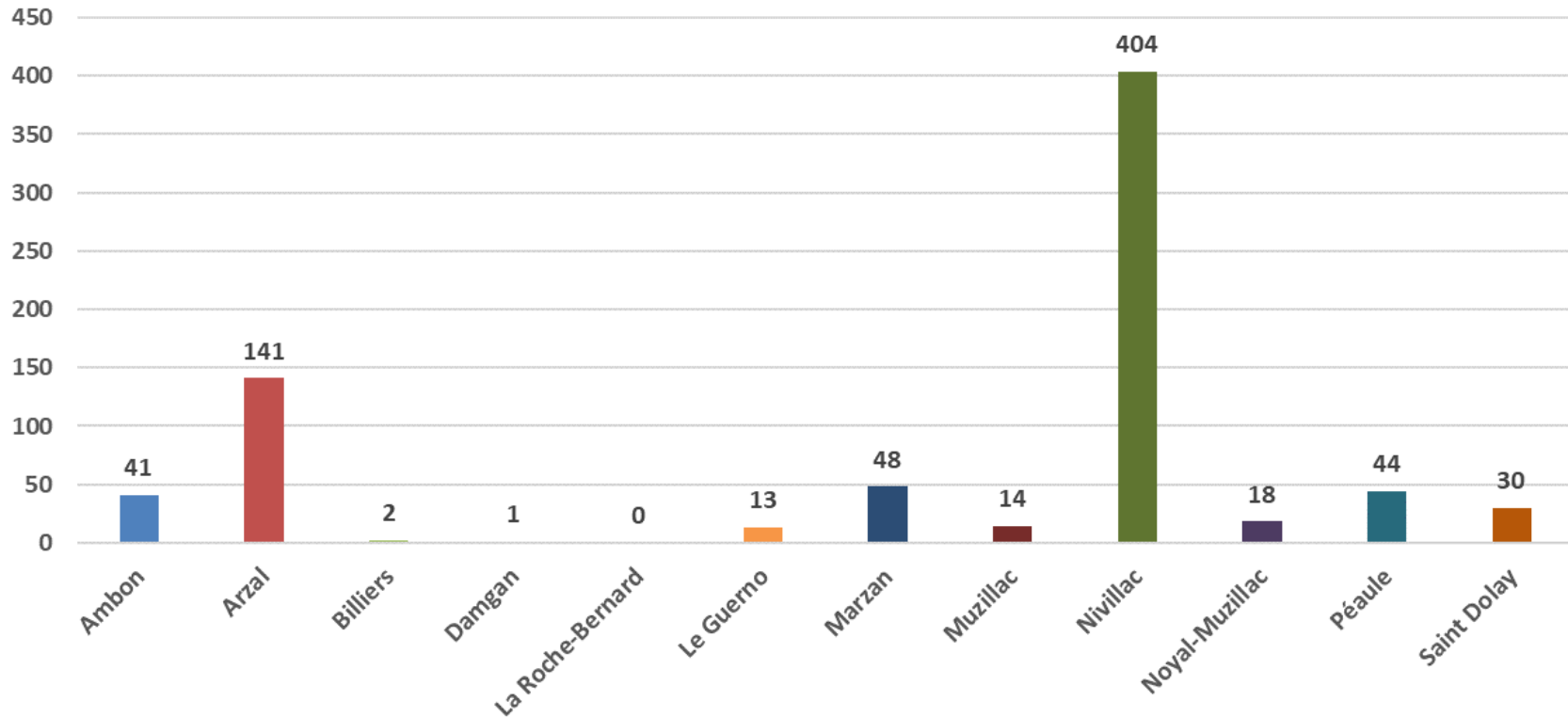


Indicateurs techniques

Les contrôles diagnostics de bon fonctionnement

En 2022, le SPANC a réalisé **756** contrôles **DIAGNOSTICS DE BON FONCTIONNEMENT**

- 624 contrôles périodiques de bon fonctionnement périodique (+ 24%)
- 108 diagnostics sur vente immobilière (- 24%)
- 24 contrevisites (+ 100%)



Indicateurs techniques

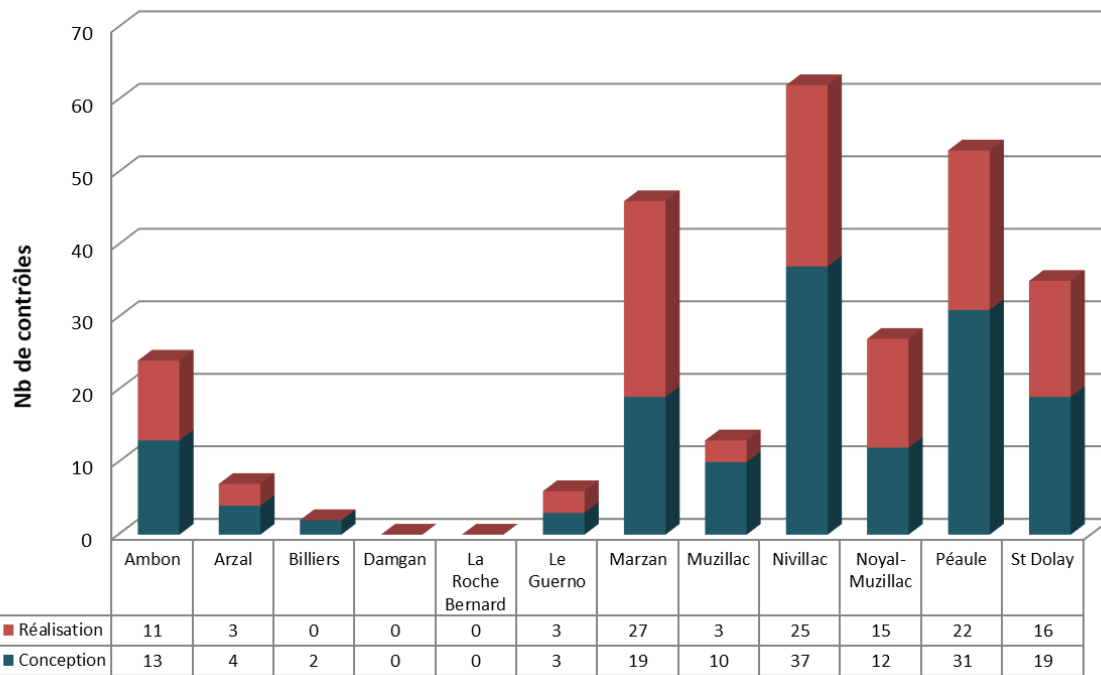
Les contrôles d'installations nouvelles

En 2022, le SPANC a réalisé sur l'ensemble du territoire :

150 contrôles de CONCEPTION ET D'IMPLANTATION (- 22%)

125 contrôles de BONNE EXECUTION DES TRAVAUX (+ 4%)

Nombre de contrôles des installations nouvelles
Année 2022



Contrôles de conception et d'implantation :

- 95 concernaient la réhabilitation d'une installation existante (63%)
- 55 la création d'une nouvelle installation (37%).

Contrôles de bonne exécution de travaux :

- 76 concernaient la réhabilitation d'une installation existante (61%)
- 49 la création d'une nouvelle installation (39%).

Indicateurs financiers

Redevances d'assainissement non collectif

Au même titre qu'il existe une redevance annuelle pour les usagers de l'assainissement collectif, les usagers du SPANC sont assujettis à des redevances réglementaires spécifiques liées aux prestations de contrôles.

La redevance ANC forfaitaire annuelle vise à couvrir l'ensemble des missions effectuées par le service :

- Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes,
- Gestion administrative et logistique du service,
- Conseils et assistance auprès des usagers du service.

Les tarifs 2022 des redevances du SPANC ont été adoptés par délibération n°120-2021 lors du Conseil communautaire en date du 7 décembre 2021.

Le service est assujetti à la T.V.A. dont le taux en vigueur est fixé à 10 %.

Intitulé de la redevance	Tarifs 2022 en Euros	
	HT	TTC (TVA 10%)
Contrôle périodique de bon fonctionnement (redevance forfaitaire annuelle)	23,45 €	25,80 €
Contrôle de conception et d'implantation	65,00 €	71,50 €
Contrôle de bonne exécution des travaux	120,00 €	132,00 €
Contrôle diagnostic de bon fonctionnement sur vente immobilière	110,00 €	121,00 €
Contrevisite suite à un contrôle non conforme	35,00 €	38,50 €
Déplacement infructueux suite à une prise de rendez-vous	25,00 €	27,50 €

Indicateurs financiers

Le bilan financier du SPANC

Service public à caractère industriel et commercial, le SPANC est dotée d'un budget annexe en euro hors taxe.

Compte financier unique 2022			
Budget annexe SPANC	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL
Dépenses	190 258,30 €	767,81 €	191 026,11 €
Recettes	170 328,94 €	351,61 €	170 680,55 €
Bilan Exercice 2022	-19 929,36 €	-416,20 €	-20 345,56 €
Excédent / Déficit reporté 2021	115 488,90 €	27 495,04 €	142 983,94 €
Résultat au 31 décembre 2022	95 559,54 €	27 078,84 €	122 638,38 €

Dépenses de Fonctionnement : 190 258 € (197 366 € en 2021)

Charges à caractère général : 118 713 € (123 520 € en 2021)

Sous-traitance générale : 103 233 € (108 278 € en 2021), contrôles périodiques de bon fonctionnement et contrôles réglementaires

Honoraires : 9 239 € (8 394 € en 2021) en rémunération de Véolia et Saur pour le traitement et la collecte de la redevance annuelle usagers ANC

Dépenses de fonctionnement courant : 6 241 € (6 848 € en 2021)

Charges de personnel : 71 147 € (62 807 € en 2021)

Charges de gestion courante : 0 € (10 200 € en 2021) de reversement de subventions (fin de l'opération groupée de réhabilitation)

Recettes de Fonctionnement : 285 818 € (312 855 € en 2021)

Excédent antérieur : 115 489 €

Redevances des usagers ANC : 130 708 € (125 021 € en 2021)

Redevances de prestations de services : 39 620 € (44 060 € en 2021)

Dépenses d'investissement Mobilier : 768 €

Perspectives d'évolution 2023

• Campagnes de contrôles périodiques de bon fonctionnement :

Continuation des campagnes engagées sur les communes de Péaule (2019), Le Guerno (2020), Ambon, Billiers, Damgan, Marzan (2021), Arzal, Nivillac (2022).

Engagement des campagnes sur les communes de Saint Dolay (1er trim, 480 contrôles), Muzillac (4ième trim, 310 contrôles) et Noyal-Muzillac (4ième trim, 360 contrôles).

• Gestion du service :

Création d'un poste de responsable Service Cycles de l'eau affecté au SPANC à 60%.

Création d'un poste d'assistante administrative Pôle Environnement affecté au SPANC à 50% (Mise à jour de la base de donnée des usagers, suivi des procédures de rappel pour les travaux de mise en conformité)

• Modification du règlement de service : fréquence des contrôles périodiques de bon fonctionnement tous les 7 ans au lieu de 6 ans.

• Mise en place de procédures de rappel à l'engagement des travaux de mise en conformité auprès des propriétaires d'installations non conformes à risque sanitaire (délai 4 ans) ou de biens vendus avec une installation non conforme (délai 1 an).